

## Les mauvais « coûts »

## Edito

Ah ! Le « coût du travail » ! de 2003 à 2013, pendant que le salaire annuel moyen progressait péniblement de 10%, les dividendes versés aux actionnaires étaient multipliés par deux. Aujourd'hui, ramener simplement ces dividendes à leur niveau de 2003 libérerait 120 milliards d'euros par an pour l'emploi les salaires, les services publics,...

### « Coût » pour « coût »

En ouvrant le débat sur le « coût du capital » pour répartir autrement la richesse produite, la CGT veut rétablir la vérité. Elle veut démontrer que ce qui coûte ce n'est pas le travail, c'est le capital. Aujourd'hui, en moyenne un salarié travaille plus de deux mois par an pour payer leurs dividendes aux actionnaires.

2003 c'est aussi la loi qui a ouvert l'archéologie à la concurrence commerciale, c'est-à-dire la loi qui a introduit un « coût du capital » dans un service public qui n'avait que quelques mois d'existence.

### Des « coûts » dans le dos

Aujourd'hui, les défenseurs de la loi de 2003 rivalisent de malhonnêteté intellectuelle avec ceux qui nous font quotidiennement le coup du « coût » du travail. S'ils sont drôles quand ils revendiquent le droit de vampiriser l'archéologie au nom de la diversité des intervenants, ils le sont beaucoup moins quand ils présentent la situation actuelle comme stabilisée (tout va bien, faut rien changer) alors que tout nous indique que l'ensemble du dispositif est au bord de l'implosion. Plus grave, certains n'hésitent pas à pousser jusqu'à l'abject en prétendant qu'un retour à une archéologie publique condamnerait les archéologues des entreprises privées à un chômage sans retour. Comme si le système concurrentiel, qui a fait perdre deux millions et demi d'emplois industriels en France depuis les années 80, allait garantir celui des archéologues.

L'archéologie a bien besoin de l'ensemble des personnels qui travaillent aujourd'hui dans le public et le privé, et ces personnels doivent être intégrés au sein du pôle public que nous appelons de nos vœux.

Nos vœux pour l'archéologie, évidemment sont que 2014 soit l'année de la reconquête du service public, mais nous savons que cela ne se fera pas tout seul et surtout pas sans vous, vous à qui nous souhaitons le meilleur pour vos vies personnelles, pour vos vies professionnelles et pour les combats que nous mènerons ensemble. **Bonne année 2014 !**

Le coût du capital en France : <http://www.cgt.fr/-Cout-du-capital-.html>

Le coût du capital en archéologie : [http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/CGT\\_Secteur\\_privé\\_archeologie\\_preventive.pdf](http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/CGT_Secteur_privé_archeologie_preventive.pdf)

[http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Annexe\\_1\\_-\\_Consequences\\_de\\_la\\_loi\\_de\\_2003\\_-\\_SGPA\\_CGT-Culture.pdf](http://www.cgt-culture.fr/IMG/pdf/Annexe_1_-_Consequences_de_la_loi_de_2003_-_SGPA_CGT-Culture.pdf)

# Actualité

## Les trois scénarios à l'épreuve...

*L'intersyndicale archéologie du ministère de la Culture a été reçue ce matin (14/01/2014) par le Cabinet de la Ministre, Ph. Barbat conseiller Patrimoine et A. Ruf Conseiller social. Etaient présents également la direction générale des Patrimoine, la sous-direction de l'Archéologie et la direction générale de l'Inrap.*

Pour rappel, suite à la manifestation de près de 1000 archéologues le 19 novembre dernier, la directrice de Cabinet d'Aurélie Filippetti s'était engagée à réaliser une étude économique et juridique sur les trois scénarios suivants du dispositif d'archéologie préventive à échéance 2018 :

- Maintien du dispositif actuel (statu quo) ;
- Modification de la loi de 2003 visant à instaurer un monopole public de l'archéologie préventive (Inrap / services archéologiques des collectivités territoriales) ;
- Amélioration du dispositif actuel (renforcement du contrôle,...).

Ce projet d'étude a été communiqué par la direction générale des Patrimoine à l'intersyndicale archéologie le 20 décembre dernier. La réunion de travail d'aujourd'hui consistait à discuter de ce document afin de le faire évoluer en tenant

compte des observations et remarques des organisations syndicales.

L'intersyndicale a salué le travail réalisé dans des délais courts par l'administration. Si la démarche est constructive, certaines données et postulats clés doivent être corrigées, notamment :

- l'analyse concernant les collectivités territoriales est insuffisante ;
- la part de l'INRAP dans la répartition de l'activité du secteur « concurrentiel » est surestimée ;
- les indicateurs retenus conduisent à une surestimation de l'évolution des surfaces à diagnostiquer ;
- etc.

**En l'état, il est impossible pour l'intersyndicale de se satisfaire de scénarios qui ne prennent pas en compte la situation réelle et actuelle de l'archéologie préventive.**

Le Cabinet a pris note des observations et s'est engagé à prendre en considération les remarques faites par les organisations syndicales, et à reconvoquer une réunion avant la fin janvier pour poursuivre les discussions suite aux modifications apportées par l'administration.

Interrogé sur la question de la maîtrise d'ouvrage publique, élément clé des différents scénarios envisagés, le Cabinet se montre on ne peut plus évasif. Pour l'intersyndicale, cette question n'est pas close. En revanche, Ph. Barbat confirme l'engagement de la ministre en faveur de la constitution d'un « pôle public » (Collectivités, SRA, Inrap, CNRS, Université). Une large concertation doit s'ouvrir rapidement sur ce sujet.

**A suivre...**

Communiqué de l'intersyndicale archéologie (CGT/SUD/FSU/CNT).

## Hollande-Ayrault ou la décentralisation façon puzzle

*En matière de décentralisation, le tandem Hollande-Ayrault n'aura pas perdu de temps. Le gouvernement a mis en effet à peu près autant d'empressement à vendre les services de l'Etat à la découpe - dont nos Directions régionales des affaires culturelles et nos Services territoriaux d'architecture et du patrimoine - qu'il en a mis à imposer des budgets d'austérité (le budget 2014 avec 15 milliards de dépenses publiques en moins enfonce un peu plus le pays dans la crise).*

Le projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPAM), bien que renvoyé devant une commission mixte paritaire (CMP), devrait être adopté ce jeudi 19 décembre par l'Assemblée Nationale.

L'article L. 1111-8-1 de la MAPAM est ainsi rédigé : « Sauf lorsque sont en cause des intérêts nationaux, l'Etat peut déléguer par convention à une collectivité territoriale ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en fait la demande l'exercice de certaines de ses compétences ».

Ainsi, l'Etat pourra se défaire de ses compétences dans de nombreux janvier 2014

domaines publics. Ceci vaut malheureusement aussi pour la culture, et vise directement les services déconcentrés du ministère de la culture, les DRAC et les STAP, déjà très affaiblis et à présent sous la menace explicite de nouvelles orientations destructrices.

Cerise sur le gâteau, la CMP s'est prononcée pour la suppression du Haut conseil des territoires pourtant prévu par le gouvernement. Cette décision revient à faire sauter un verrou supplémentaire, certes fragile, contre la dislocation programmée des services publics.

En vérité, le gouvernement s'inscrit dans la longue trajectoire des politiques de désengagement de l'Etat et dessine en arrière plan les

contours d'une Europe des régions, Europe technocratique, libérale, et éloignée des peuples. C'est cette même Europe libérale qui exige toujours moins d'Etat sous couvert de « réformes » structurelles. Les mesures arrêtées l'été dernier dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) et qui ont pour objectif de donner les pleins pouvoirs au Préfet sur tous les services déconcentrés - et notamment nos DRAC et STAP - sont une pure folie. A titre d'exemple, le gouvernement prévoit à présent de placer sous la responsabilité du seul Préfet l'affectation de l'ensemble des personnels de l'Etat en régions en fonction des priorités du moment... Chacun aura compris !

En conclusion, le gouvernement prend la lourde responsabilité d'accroître encore les inégalités et fractures territoriales, sociales et culturelles, au risque ainsi de tourner le dos à la démocratie culturelle. Cette situation extrêmement préoccupante doit nous inciter à

amplifier dans l'unité la mobilisation au ministère de la culture.

Nous devons tout faire également pour renforcer le large mouvement de défense des politiques publiques culturelles initié par les acteurs et les professionnels du spectacle, de la création et de la culture.

**Pour l'heure, le silence du ministère de la culture est assourdissant. L'inquiétude des personnels est réelle. Le Ministre doit s'exprimer.**

Communiqué de la CGT-Culture du 19 décembre 2013.

## Négociation relative à l'accord sur la prévention de l'inaptitude : C'est pas fait !

*Entamée au printemps 2013, cette négociation définit les principes, procédures et outils mis en œuvre pour prévenir et gérer l'inaptitude au sein de l'Inrap, elle doit également jeter les bases de l'accord d'établissement proposé aux OS par la direction..*

### Une pyramide des âges qui sent le sapin !

Si un point doit faire consensus c'est celui de la pyramide des âges « en sapin » et l'urgence de mettre en place (enfin) des outils à même de prévenir l'altération physique de centaines d'agents exposés à différentes formes de pénibilité, alors que l'allongement de la vie active ne fait qu'accroître une dégradation sanitaire, produisant placardisations, désinsertions et licenciements pour inaptitude, faute de solutions de reclassement ou de maintien dans l'emploi.

### Mieux vaut prévenir que licencier

Mais les politiques de prévention déployées par l'institut ont fait, depuis plus de dix ans, la preuve de leur efficacité toute relative, c'est pourquoi le SGPA milite pour un renforcement de la prévention des risques professionnels basé sur la préparation du corps à l'activité et sur le nécessaire déploiement des principes d'alternance des affectations et diversification des tâches énoncés dans une note diffusée dès novembre 2009 mais jamais mise en œuvre (IOTSA). Les représentants SGPA ont indiqué que les mesures proposées en la matière par l'administration ne feraient que transférer la charge de travail sur les personnels les plus jeunes et faciliter la survenue précoce de problèmes

de santé chez ces agents. Ils ont également souhaité que soit promu et souligné l'intérêt de la mécanisation pour adapter le travail à l'homme et épargner aux personnels les travaux les plus pénibles.

### Du bon usage de la médecine

Le SGPA a rappelé les prérogatives de la médecine de prévention pour détecter, prévenir et combattre l'altération des organismes, mais vivement déploré la détérioration inquiétante du suivi médical des agents de l'institut et appelé la direction à assumer ses obligations en matière de traçabilité des expositions et de suivi médical des personnels soumis aux risques professionnels définis par décret. Les représentants SGPA ont exigé une clarification des procédures de reclassement. Ils ont également rappelé qu'à la suite d'un désaccord sérieux et persistant en CHSCT Central ils étaient toujours dans l'attente de l'arbitrage demandé aux Inspecteurs Santé Sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet des convocations en médecine agréée de nombreux agents de l'institut.

### Des agents « acteurs »... mais pas trop !

Car dans le cadre de leurs « professionnalisation » et du suivi « pluridisciplinaire » des situations

individuelles, les directions pourront évoquer, en réunion avec les médecins, les cas « avérés » ou « potentiels » sans que les agents concernés n'en soient tenus au courant... Le SGPA estime que les personnels doivent être informés, en tant que premiers concernés, des discussions relatives à leurs parcours professionnel. Manifestement cette préoccupation n'est pas celle de la direction !

### Circulez y a rien à voir !

De même les représentants SGPA ont souligné l'intérêt d'un suivi paritaire des dossiers de reclassement, dans le cadre d'une réactivation de la commission bimestrielle ou de cellules de reclassement telles qu'il en existe au sein des différentes fonctions publiques. La direction s'y oppose vigoureusement !

**Dès la première réunion, les représentants du SGPA avaient indiqué être favorable au principe d'un accord sous réserve de son contenu. En l'état, le projet nécessite encore des avancées sur de nombreux points. A défaut de ces améliorations il faudra s'interroger sur l'intérêt de parapher un projet qui ne serait ni protecteur ni porteur de progrès et de nouveaux droits pour les personnels.**



# Le Droit des agents

## **Plan de formation 2014 de l'Inrap : un vote favorable pour la première fois depuis 10 ans**

*Le plan de formation pour l'année 2014 a été examiné lors du Comité Technique Central du 19 décembre 2013. Et, pour la première fois depuis 10 ans, la CGT a rendu un avis favorable. Il faut dire que l'on revient de loin et que les trois dernières années ont été particulièrement catastrophiques en la matière, budget en baisse, baisse du nombre de stagiaires, baisse du nombre de jours de stage, vampirisation des stages par les formations SGA, volet scientifique réduit à la portion congrue.*

### **Un plan triennal (2014 - 2016).**

Le plan a été établi sur une période de trois ans ce qui devrait permettre à l'administration d'améliorer le taux d'exécution du plan de formation par rapport au plan prévisionnel et de mieux anticiper la mise en place ou la révision des stages. Le budget reste stable par rapport aux deux dernières années et donc insuffisant. Le nombre de jours/stagiaires est en baisse par rapport au prévisionnel 2013, cette baisse concerne essentiellement les domaines « outils de gestion » (comprenez SGA) et « hygiène et sécurité ». Dans ce domaine, les formations, notamment celle de la « prévention et sécurité d'une opération archéologique », ont déjà touché un grand nombre d'agents et suivent maintenant un cycle de formation de nouveaux agents ou de remise à niveau ce qui explique la baisse du nombre de stagiaires. D'ailleurs, le CHSCT-central a donné un avis favorable à cette partie du plan de formation.

### **Un volet scientifique enfin prioritaire.**

La principale raison qui a fondé le vote favorable de la CGT est la répartition du budget entre les différents volets. Pour la première fois, la priorité est mise sur le volet scientifique avec près de 32% du budget et des jours stagiaires (contre une moyenne de 20% les autres années) mais cela reste malgré tout contraint dans un budget en-dessous des besoins. La mise en place de nouveaux stages sur l'ensemble du plan triennal (céramologie, pratique du diagnostic archéologique, techniques de fouilles urbaines, détection des sites préhistoriques, statistiques descriptives, tamisage, paléo-métallurgie, dessin

manuel d'objets...) qui correspondent à un certain nombre de demandes répétées tant en comité technique qu'en conseil scientifique ne peut qu'être bien accueillie.

### **Vigilance quand même !**

Il va sans dire que la vigilance reste de mise quant à la réalisation de ces stages car quelques uns d'entre eux étaient déjà annoncés dans le plan 2013 et n'ont été ni conçus ni réalisés.

### **Participation aux colloques sur jours DIF.**

Le deuxième point qui a déterminé le vote favorable de la CGT est la possibilité de participer à des colloques comme auditeurs sur le compte des jours DIF (droit individuel à la formation).

### **Encore des améliorations à apporter...**

Ce vote favorable n'est certainement pas un blanc-seing et les lacunes restent nombreuses. Le volet post-recrutement reste inexistant même s'il est prévu un stage pour les années 2015 et 2016. Au moment où l'Institut se prépare à accueillir plus de 160 CDI, il serait bon de l'étoffer et la mise en place d'un parcours de formation comme cela avait été évoqué lors d'une réunion formation pourrait fort bien s'y inscrire.

D'autre part, la revendication d'un volant de jours formations par DIR pour permettre une formation plus réactive, au plus près des agents n'est toujours pas prise en compte alors qu'elle est primordiale pour la transmission des savoir-faire entre les agents et pour une mise à jour constante des connaissances.

## **En bref**

### **Aurélié Filippetti épinglée à Metz par les personnels de la DRAC et de l'Inrap.**

Vendredi 10 janvier, la ministre de la Culture s'est rendue à la Drac de Lorraine pour présenter ses vœux. Près d'une trentaine d'agents de la Drac et de l'Inrap avaient décidé de l'accueillir afin de réaffirmer leur attachement au maintien du rôle des DRAC en région, seules à même d'assurer une politique nationale en matière culturelle, ainsi que le refus de la concurrence commerciale en archéologie préventive.

Pour lire le communiqué suivre le lien : <http://www.cgt-culture.fr/spip.php?article1896>

<b>Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture</b>		janvier 2014		
Nom :	.....	Prénom :	.....	
Adresse :	..... Région : .....			
Tel :	Email :	INRAP	SRA	Autre : .....
A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : <a href="mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr">sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr</a>				
Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <a href="http://www.cgt-culture.fr">http://www.cgt-culture.fr</a>				